

PROCES VERBAL DE L'

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU MARDI 20 MAI 2014

Chers Actionnaires, Mesdames, Messieurs,

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Pierre RION, représentant ACCES DIRECT SA, Président du Conseil d'Administration d'EVS.

Ce dernier demande à Madame Magdalena BARON, qui accepte, de remplir le rôle de secrétaire.

L'assemblée choisit 2 scrutateurs: Erwin PETERGES et Jean-Luc REGISTER qui acceptent.

Le président attire l'attention sur les points suivants:

1. Les convocations ont été expédiées par courrier postal et par email le 16 avril 2014 et les formulaires de procuration sont disponibles sur le site web du groupe depuis lors. Les convocations dans la presse pour cette assemblée ont été publiées dans:

- LE TIJD : jeudi 17 avril 2014
- L'ECHO : jeudi 17 avril 2014
- LE MONITEUR BELGE : vendredi 18 avril 2014

Les numéros justificatifs des journaux sont déposés sur le bureau et vérifiés par les scrutateurs.

2. Les actionnaires nominatifs ont été individuellement convoqués par lettre ou courrier électronique daté du 16 avril 2014. L'exemplaire de la lettre missive est déposée sur le bureau.

3. Tous les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre de titres pour lesquels ils prennent part au vote sont mentionnés sur la liste de présence. Les scrutateurs procèdent à la vérification de la liste de présences ainsi que des documents déposés sur le bureau – attestations de dépôts et procurations. Les scrutateurs s'assurent en particulier que les procurations et les chaînes de procurations au travers d'intermédiaires sont effectivement signées par les bénéficiaires économiques finaux comme le prévoit la convocation.

La liste de présence établit que le nombre des actionnaires présents ou représentés s'élève à 151 réunissant 3.817.264 parts sociales disposant du même nombre de voix, soit 28,0% du capital social.

Les membres du Bureau contrôlent définitivement la liste de présences et la signent. Les actionnaires signent cette liste.

4. Certains membres du Conseil d'Administration sont présents: Pierre Rion, Joop Janssen, Jacques Galloy,
Christian Raskin.

L'Assemblée déclare que toutes les formalités ont été remplies et qu'elle est dès lors valablement constituée et apte à délibérer sur son ordre du jour, qui contient les sujets suivants à traiter ainsi que les **propositions de décisions**:

1. Prise de connaissance du Rapport de Gestion pour les comptes annuels statutaires et pour les comptes consolidés de l'exercice 2013 combiné à la Déclaration de gouvernement d'entreprise de la société établis par le Conseil d'Administration.

2. Présentation du Rapport de Rémunération pour l'année 2013.

3. Prise de connaissance des Rapports du Commissaire pour les comptes annuels statutaires et pour les comptes consolidés de l'exercice 2013.

4. Présentation et approbation des comptes annuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2013, et affectation du résultat.

Proposition de décision: approbation des comptes annuels de l'exercice social arrêté au 31 décembre 2013 et de l'affectation du bénéfice net de EUR 36.736 milliers de cette manière:

- affectation de EUR 6.993 milliers aux réserves disponibles.
- distribution d'un dividende brut de EUR 2,16 par action (soit un total de EUR 29.275 milliers), dont EUR 1,16 a déjà fait l'objet d'un dividende intérimaire le 28 novembre 2013 par détachement du coupon dématérialisé n°17 (code ISIN BE0003820371). Il en résulte un dividende brut final de EUR 1,00 par action (soit un total de EUR 15.650 milliers) payable auprès de la banque ING, hormis les actions propres détenues par la société en date de détachement de coupon, soit le mercredi 28 mai 2014, par détachement du coupon dématérialisé n°18 (code ISIN BE0003820371), la date de paiement du coupon étant le lundi 2 juin 2014;
- communication d'un projet d'acte d'adhésion (plan de participation bénéficiaire) à l'Assemblée. Approbation du plan de participation bénéficiaire sous forme de distribution d'actions EVS BROADCAST EQUIPMENT SA relatif à la répartition des bénéfices de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2013 et par conséquent l'attribution, moyennant le respect de ses obligations fiscales par la société, à tous les collaborateurs d'EVS BROADCAST EQUIPMENT SA ayant été engagés par le groupe avant le 1 janvier 2014, d'une participation bénéficiaire sous forme de distribution de 37 (trente-sept) actions (nettes) d'EVS BROADCAST EQUIPMENT SA (coupon dématérialisé n° 18 attaché), au prorata de leurs prestations effectives (ou assimilées) en 2013. Ce plan concerne 320 personnes au maximum.

Une copie du projet d'acte d'adhésion a pu être obtenue dans les délais prévus par la loi par tous les actionnaires sur simple demande, et avec la preuve de leur actionnariat, auprès de la société: corpcom@evs.com ou +32 (4) 361 7014.

5. Décharge aux Administrateurs

Proposition de décision: décharge donnée aux membres du Conseil d'Administration pour l'exercice de leurs mandats au cours de l'exercice écoulé.

6. Décharge au Commissaire

Proposition de décision: décharge donnée au Commissaire pour l'exercice de son mandat au cours de l'exercice écoulé.

7. Renouvellement du mandat d'Administrateurs

Le Conseil d'Administration, ayant la volonté d'augmenter le nombre d'Administrateurs indépendants, a instauré une règle interne qui limite les mandats des Administrateurs non-exécutifs à maximum 12 ans et 3 mandats. Dès lors, Francis Bodson, Jean Dumbruch et Jacques Galloy ne sont pas rééligibles, étant au Conseil depuis plus de 12 ans. Leur mandat prendra donc fin ce jour. Ils ont tous les trois joué un rôle important dans le succès d'EVS depuis de nombreuses années. Le Conseil tient à exprimer sa profonde gratitude pour leur soutien continu et l'engagement de longue date dans le développement du groupe.

Proposition de décision:

a) Renouveler le mandat d'Acces Direct SA, représentée par son représentant permanent, Monsieur Pierre Rion, en tant qu'administrateur, pour une période d'une année se terminant lors de l'assemblée générale ordinaire de mai 2015, et constater son indépendance, conformément à l'article 526 ter du Code des sociétés, dès lors qu'il respecte l'ensemble des critères énoncés par cet article.

b) Renouveler le mandat de Christian Raskin en tant qu'administrateur pour une période de 4 années se terminant lors de l'assemblée générale ordinaire de mai 2018, et constater son indépendance, conformément à l'article 526 ter du Code des sociétés, dès lors qu'il respecte l'ensemble des critères énoncés par cet article.

L'Assemblée est donc valablement constituée et apte à voter sur les points de son ordre du jour.

- Présentation des résultats 2013 et des perspectives de l'année 2014.

L'Administrateur délégué Joop JANSSEN et la Directrice Financière Magdalena BARON proposent de se concentrer sur les résultats du premier trimestre 2014 et les perspectives 2014 (présentation en annexe).

Monsieur Pierre RION ouvre une séance de questions-réponses:

J. JANSSEN et M. BARON répondent aux diverses questions posées, aidés par les différents membres du Conseil d'Administration qui sont présents.

Ensuite, aucun autre actionnaire ne demandant plus la parole, **l'Assemblée entame l'ordre du jour.**

POINT 1 : Rapport de gestion

Les actionnaires ayant pu prendre connaissance au préalable de ce document, le président propose de dispenser de la lecture du rapport de gestion.

Le rapport de gestion est acté

POINT 2 : Présentation du Rapport de Rémunération pour l'année 2013.

Le conseil d'administration recommande aux actionnaires d'approuver le rapport de rémunération. Cette proposition de décision requiert une majorité absolue des voix émises afin d'être adoptée.

Il convient de noter que, selon l'exposé des motifs de la loi du 6 avril 2010 visant notamment à renforcer le gouvernement d'entreprise dans les sociétés cotées (doc. Chambre, n° 52-2336/001, p. 18) et à défaut de précisions dans l'article 554 du Code des sociétés qui prévoit pourtant l'obligation d'un vote séparé par les actionnaires sur le rapport de rémunération, dans l'hypothèse où la résolution proposée n'obtenait pas la majorité requise et où le rapport de rémunération ne serait, par conséquent, pas approuvé par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, un tel refus d'approbation du rapport de rémunération n'aurait aucun impact sur (i) l'approbation des comptes annuels; (ii) la validité de la décharge conférée aux administrateurs; et (iii) les dispositions contractuelles existantes en matière de rémunération. En revanche, un tel refus peut être interprété comme invitant le conseil d'administration à réévaluer la politique de rémunération de la société. »

Le rapport des Rémunérations est approuvé à la majorité. – 89,1 % des voix.

POINT 3 : Rapport des commissaires

Les actionnaires ayant pu prendre connaissance au préalable de ce document, le président propose de dispenser de la lecture du rapport des commissaires.

Le rapport des commissaires est acté

POINT 4 : Affectation des résultats

*Les actionnaires **approuvent à l'unanimité** les comptes annuels de l'exercice social arrêté au 31 décembre 2013 et l'affectation du bénéfice net de EUR 36.736 milliers telle que proposée par le Conseil :*

- affectation de EUR 6.993 milliers aux réserves disponibles.
- distribution d'un dividende brut de EUR 2,16 par action (soit un total de EUR 29.275 milliers), dont EUR 1,16 a déjà fait l'objet d'un dividende intérimaire le 28 novembre 2013 par détachement du coupon dématérialisé n°17 (code ISIN BE0003820371). Il en résulte un dividende brut final de EUR 1,00 par action (soit un total de EUR 15.650 milliers) payable auprès de la banque ING, hormis les actions propres détenues par la société en date de détachement de coupon, soit le mercredi 28 mai 2014, par détachement du coupon dématérialisé n°18 (code ISIN BE0003820371), la date de paiement du coupon étant le lundi 2 juin 2014;
- communication d'un projet d'acte d'adhésion (plan de participation bénéficiaire) à l'Assemblée. Approbation du plan de participation bénéficiaire sous forme de distribution d'actions EVS BROADCAST EQUIPMENT SA relatif à la répartition des bénéfices de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2013 et par conséquent l'attribution, moyennant le respect de ses obligations fiscales par la société, à tous les collaborateurs d'EVS BROADCAST EQUIPMENT SA ayant été engagés par le groupe avant le 1 janvier 2014, d'une participation bénéficiaire sous forme de distribution de 37 (trente-sept) actions (nettes) d'EVS BROADCAST EQUIPMENT SA (coupon dématérialisé n° 18 attaché), au prorata de leurs prestations effectives (ou assimilées) en 2013. Ce plan concerne 320 personnes au maximum.

Chef de
M.B.

POINT 5 : Décharge aux administrateurs

La proposition de décharge à donner aux membres du Conseil d'Administration pour l'exercice de leurs mandats au cours de l'exercice écoulé est **approuvée à l'unanimité**.

POINT 6 : Décharge au Commissaire

La proposition de décharge à donner au Commissaire pour l'exercice de leurs mandats au cours de l'exercice écoulé est **approuvée à l'unanimité**.

POINT 7 : Renouvellement du mandat d'Administrateurs

a) Renouveler le mandat d'Acces Direct SA, représentée par son représentant permanent, Monsieur Pierre Rion, en tant qu'administrateur, pour une période d'une année se terminant lors de l'assemblée générale ordinaire de mai 2015, et constater son indépendance, conformément à l'article 526 ter du Code des sociétés, dès lors qu'il respecte l'ensemble des critères énoncés par cet article.

La proposition de renouveler le mandat d'Acces Direct est **approuvée à 99,7% des votes**.

b) Renouveler le mandat de Christian Raskin en tant qu'administrateur pour une période de 4 années se terminant lors de l'assemblée générale ordinaire de mai 2018, et constater son indépendance, conformément à l'article 526 ter du Code des sociétés, dès lors qu'il respecte l'ensemble des critères énoncés par cet article.

La proposition de renouveler le mandat de Christian Raskin **approuvée à 95,7% des votes**.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président propose de dispenser le secrétaire de la lecture du P.V de cette A.G.

L'Assemblée Générale statutaire est donc terminée.



La Secrétaire,
Magdalena BARON



Le président
Pierre RION
Représentant ACCES DIRECT SA



Le Premier Scrutateur,



Le Second Scrutateur,

